

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**

**22 novembre 2019**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille dix-neuf, le 22 novembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole – Communauté urbaine, légalement convoqué le vendredi 15 novembre 2019, par le président, s'est réuni en séance publique à la salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.*

Jean-Marie LAGEDAMONT, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

Jean-Paul DURET, Guillaume GUERIN, Gilles BEGOUT, Isabelle BRIQUET, Bruno GENEST, Claude BRUNAUD, Alain DELHOUME, Emile-Roger LOMBERTIE, Gaston CHASSAIN, Jacques MIGOZZI, Pascal ROBERT (*jusqu'à la délibération « Exercice du droit de priorité - Acquisition d'une parcelle de terrain à Feytiat lieudit "Laugerie" propriété de l'Etat »*), Vincent LEONIE (*jusqu'à la délibération « Contrat de Ville - Participation financière de Limoges Métropole pour l'action de mise en œuvre "CIVIGAZ" »*), Catherine MAUGUIEN-SICARD, Michel DAVID, Claude COMPAIN, Jacques ROUX, Jean-Noël JOUBERT, Jean-Claude CHANCONIE, Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Philippe REILHAC, Jean-Marie LAGEDAMONT, Sarah GENTIL, Julie LENFANT (*jusqu'à la délibération « Remboursement des frais de télécommunications et d'énergie du poste de relevage du lotissement des allées UTRILLO au Palais sur Vienne »*), Béatrice RAMADIER, Sylvie BILLAT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Marie LAPLACE, Hélène CUEILLE, Pascal THEILLET, Ludovic GERAUDIE, Christophe BARBE, Nicole GLANDUS, Isabelle DEBOURG, Sylvie ROZETTE (*jusqu'à la délibération « Convention de Délégation de Service Public des transports urbains conclue avec la STCLM - signature d'un avenant n°9 »*), Béramdane AMROUCHE, Nathalie VERCOUSTRE (*jusqu'à la délibération « Opérations d'archéologie préventives : Rues de l'Hôpital, Edouard Cholet, Joseph Mazabraud, Edouard Herriot à Limoges - Rue du Pont Saint Martial à Limoges - Conventions avec l'INRAP pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive »*), Annie SCHWAEDERLE, René ADAMSKI, Chantal STIEVENARD, Régine CHAMPION-GAUTHIER, Vincent JALBY, Isabelle MAURY (*jusqu'à la délibération « Opérations d'archéologie préventives : Rues de l'Hôpital, Edouard Cholet, Joseph Mazabraud, Edouard Herriot à Limoges - Rue du Pont Saint Martial à Limoges - Conventions avec l'INRAP pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive »*), Michel CUBERTAFOND, Patricia MINEL (*jusqu'à la délibération « Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de Limoges Métropole - Communauté urbaine »*), Marc BIENVENU, Corinne ROBERT, Christian HANUS (*jusqu'à la délibération « Aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune d'Isle »*), Sandrine ROTZLER, Stéphane DESTRUHAUT, Vincent GERARD, Sandrine PICAT, Fabien DOUCET, Francis BOLUDA, Isabelle BELLEZANE, Christian DESMOULIN, Annick CHADOIN, Anne-Marie COIGNOUX (*jusqu'à la délibération « Exercice du droit de priorité - Acquisition d'une parcelle de terrain à Feytiat lieudit "Laugerie" propriété de l'Etat »*)

**Absents excusés représentés par un suppléant :**

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA (*jusqu'à la délibération « Opérations d'archéologie préventives : Rues de l'Hôpital, Edouard Cholet, Joseph Mazabraud, Edouard Herriot à Limoges - Rue du Pont Saint Martial à Limoges - Conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive »*)

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à Mme Isabelle DEBOURG  
M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN  
Mme Yvette AUBISSE donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET  
Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN  
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT  
M. Philippe PECHER donne pouvoirs à M. Michel DAVID  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Nicole GLANDUS

M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE  
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC  
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER  
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à M. Stéphane DESTRUHAUT  
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT (jusqu'à la délibération « Remboursement des frais de télécommunications et d'énergie du poste de relevage du lotissement des allées UTRILLO au Palais sur Vienne »)  
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND (à partir de la délibérations « Etude de réorganisation du réseau des transports urbains »)  
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD (à partir de la délibérations « Etude de réorganisation du réseau des transports urbains »)  
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD (à partir de la délibération « Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des transports urbains de Limoges Métropole - Communauté urbaine - Approbation du choix de l'attributaire et du projet de convention »)  
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Béramdane AMROUCHE (à partir de la délibération « Convention financière avec l'agence immobilière à vocation sociale 87 pour le déploiement de logements en intermédiation locative avec accompagnement global renforcé »)  
Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE (à partir de la délibération « Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de Limoges Métropole - Communauté urbaine »)  
M. Christian HANUS donne pouvoirs à Mme Corinne ROBERT (à partir de la délibération « Concession de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole, grille tarifaire du 1er au 11 janvier 2020 »)

#### **Absents :**

Mme Catherine BEAUBATIE (à partir de la délibération « Demande d'adhésion à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) - Convention de délégation entre Limoges Métropole et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) constitué sous forme d'EPAGE »)  
Mme Julie LENFANT (à partir de la délibération « Demande d'adhésion à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) - Convention de délégation entre Limoges Métropole et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) constitué sous forme d'EPAGE »)  
M. Pascal ROBERT (à partir de la délibération « Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de Limoges Métropole - Communauté urbaine »)  
Mme Patricia MINEL (à partir de la délibération « Lancement de la procédure d'expropriation : enquêtes publiques conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à la cessibilité pour l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) sur les communes de Rilhac-Rancon et de Limoges »)  
M. Jean-Paul NOUHAUD (à partir de la délibérations « Etude de réorganisation du réseau des transports urbains »)

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Taxe d'aménagement - fixation des taux et des exonérations facultatives - modalités de reversement aux communes membres

---

Introduite par l'article 28 de la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2010, la Taxe d'Aménagement (TA) est exigible depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'occasion de la délivrance d'une autorisation de construire (permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Elle a été instaurée par l'ensemble des 20 communes de Limoges Métropole sur leur territoire.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du fait de sa transformation en Communauté urbaine, Limoges Métropole est compétente pour fixer le taux de la taxe d'aménagement en lieu et place des parts communales préexistantes.

En pratique, Limoges Métropole va commencer à percevoir en 2020 le produit de la taxe d'aménagement calculé sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux taux et conditions antérieurement fixés par les communes. Puis à compter de 2021 le produit de la taxe d'aménagement calculé sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux taux et conditions fixés par la présente délibération.

Afin de ne pas modifier l'équilibre financier des communes, le conseil communautaire adopte le principe du reversement intégral de la taxe d'aménagement aux communes membres afin d'assurer le financement des équipements relevant de leurs compétences.

Les taux actuellement en vigueur sur chaque commune pourraient également être conservés en 2020, il appartiendra ensuite aux élus de la mandature à venir de valider les conditions d'une harmonisation.

<b>Territoire</b>	<b>Taux</b>	<b>Territoire</b>	<b>Taux</b>
Aureil	3,50%	Le Palais-sur-Vienne	3,50%
Boisseuil	3,00%	Panazol	3,00%
Bonnac-la-Côte	3,00%	Peyrilhac	2,50%
Chaptelat	5,00%	Rilhac-Rancon	3,30%
Condat-sur-Vienne	5,00%	Saint-Gence	2,50%
Couzeix	5,00%	Saint-Just-le-Martel	3,50%
Eyjeaux	4,00%	Solignac	3,00%
Feytiat	3,00%	Verneuil-sur-Vienne	3,50%
Isle	4,00%	Veyrac	3,70%
Limoges	3,00%	Le Vigen	3,50%
Condat-sur-Vienne - secteur du Chemin de la Renardière	10,00%		

En ce qui concerne les exonérations facultatives votées préalablement par les communes, celles-ci ne peuvent pas être sectorisées. Elles doivent s'appliquer uniformément au territoire communautaire. Une nouvelle politique d'exonération doit donc être prononcée. Le conseil communautaire décide d'exonérer :

- les logements sociaux à hauteur de 50%
- les commerces inférieurs à 400m<sup>2</sup> à hauteur de 50%
- les abris de jardin à hauteur de 100%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Protocole relatif au règlement financier du retrait de la commune de Chaptelat de la communauté de communes Aurence et Glane Développement

---

De la même manière que l'intégration à Limoges Métropole des communes de Couzeix et Verneuil, l'entrée de Chaptelat le 1<sup>er</sup> janvier 2017, amène à réaliser un reversement conventionnel de fiscalité à la communauté de communes ELAN qui a succédé à la communauté de communes AGD.

En effet, la sortie de Chaptelat a entraîné pour la communauté de communes un déséquilibre financier, la baisse des recettes étant supérieure à la baisse des charges.

Ce déséquilibre est évalué à 94 236 € par an et, conformément à la méthode retenue dans les deux cas précédents, la compensation serait appliquée sur 3 ans.

De plus, une reprise des bacs de collecte des déchets pourrait être réalisée pour le montant de la valeur nette comptable, soit 47 627€.

Le reversement serait alors de 330 334 €, effectué en 2 fois, sur 2019 et 2020.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer avec la communauté de communes ELAN le protocole relatif au règlement financier du retrait de la commune de Chaptelat de la communauté de communes AGD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Remboursement à Couzeix des "admissions en non-valeur" des titres de recette antérieurs au transfert de la compétence "assainissement"

---

L'intégration de la commune de Couzeix, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a entraîné le transfert de la compétence « assainissement ».

De ce fait, le budget annexe « assainissement » de la commune de Couzeix a été clôturé le 31 décembre 2013 et les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement de ce budget ont été transférés à Limoges Métropole.

Suite à ces transferts, la commune de Couzeix demande à Limoges Métropole le remboursement des « admissions en non-valeur » des titres de recettes antérieurs au transfert, qui n'ont pas pu être recouverts.

Le résultat de fonctionnement transféré comprenant la totalité des titres de recettes émis, il est comptablement logique que la réduction des titres non recouverts soit au final supportée par Limoges Métropole.

Le conseil communautaire approuve le principe de ce remboursement à Couzeix et autorise le Président à procéder à celui-ci selon l'état présenté par cette commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Budget annexe eau - Transfert de la compétence eau - Reprise des résultats du budget annexe eau de la Ville de Limoges

---

Suite au transfert de la compétence eau à Limoges Métropole le 31 décembre 2018, Limoges Métropole, pour assurer la continuité de service, a pris en charge les factures de fin d'exercice 2018 du budget annexe de l'eau de la Ville de Limoges à hauteur de :

- 6 318 005 € de factures de fonctionnement,
- 783 920 € de factures d'investissement.

La Ville de Limoges ayant encaissé l'ensemble des recettes 2018, le financement de ces dépenses doit être assuré par la part correspondante du résultat 2018 du budget eau de la Ville de Limoges.

Par délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2019, la Ville de Limoges a acté le transfert de cette part du résultat 2018 de son budget eau soit 7 101 925 € au nouveau budget eau communautaire, en section de fonctionnement.

Le conseil communautaire adopte les dispositions relatives à la reprise des résultats 2018 du budget annexe « eau » de la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

Budget principal - Décision modificative n°2

Cette décision modificative n°2 permet, en fonctionnement, d'enregistrer des recettes complémentaires pour 689 490 € concernant des régularisations de TVA, des compensations de fiscalité, des redevances de TEOM et de la DSP avec la Société Vert Marine. Des crédits nouveaux en dépense sont inscrits pour un reversement de fiscalité à la communauté de communes ELAN et pour des annulations de titres sur exercices antérieur.

En investissement, il s'agit de réaliser des ajustements par virements de crédits entre chapitres, d'inscrire des crédits nouveaux pour l'aménagement des locaux de l'Avenue Baudin pour 550 000 € et de réaliser des ajustements sur la répartition des crédits au sein des AP/CP.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
<b>FONCTIONNEMENT</b>	415 167,00	274 323,00	689 490,00	0,00
	689 490,00		689 490,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>	15 550 000,00	67 650,00	15 275 677,00	341 973,00
	15 617 650,00		15 617 650,00	
<b>TOTAL</b>	15 965 167,00	341 973,00	15 965 167,00	341 973,00
	16 307 140,00		16 307 140,00	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Transports urbains - Décision modificative n°2

---

Cette décision modificative n°2 permet d'inscrire 165 000 € de crédits supplémentaires liés aux modifications apportées à la convention de Délégation de Service Public conclue avec la STCLM qui concerne l'évolution de l'offre des services afin de gérer des situations de surcharge et la mise en place de navettes électriques dans le centre-ville de Limoges.

Ces dépenses nouvelles sont équilibrées par la diminution du virement à la section d'investissement et par diminution de 165 000 € des crédits liés à la rénovation des trolleybus.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget transports 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Assainissement - Décision modificative n°2

---

Cette décision modificative n°2 permet d'inscrire un virement de crédits entre chapitres et la modification de la répartition des crédits au sein de l'AP/CP.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget assainissement 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Centre de recyclage - Décision modificative n°1

---

Cette décision modificative n°1 concerne l'inscription de 200 000 € de crédits nouveaux pour le financement de l'externalisation des prestations de traitement des déchets pendant la durée des travaux de modernisation du centre de recyclage.

Ces dépenses nouvelles sont équilibrées par la diminution du virement à la section d'investissement et par conséquence une augmentation de l'emprunt d'équilibre d'autant.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « centre de recyclage ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Elargissement du périmètre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) au territoire d'ELAN

---

Fin 2018, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle Aquitaine ont lancé l'appel à projets « Ecologie Industrielle Territoriale en Nouvelle Aquitaine » (EITNA), qui permet d'accompagner techniquement et/ou financièrement les porteurs de projets, dans une démarche d'EIT.

Limoges Métropole, labellisée au niveau 1 « mobiliser, construire et lancer une démarche d'EIT », bénéficie désormais de l'accompagnement du Centre de Ressources EIT Régional pendant un an, depuis le 23 juillet 2019.

Aussi, dans le cadre de la démarche « Territoire d'Industrie », le soutien au développement d'une industrie durable et circulaire ayant été identifié comme une action stratégique, le conseil communautaire décide d'étendre cette action au territoire d'ELAN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Territoire d'industrie - Projet de contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine

---

La Région Nouvelle Aquitaine a fixé un objectif d'approbation de l'ensemble des contrats territoire d'industrie en 2019.

Dans ce cadre, un projet de contrat de territoire d'industrie a été élaboré et soumis au comité de pilotage régional du 24 octobre en présence des élus de Limoges Métropole, d'ELAN, des industriels de la région Nouvelle Aquitaine et des autres financeurs potentiels.

Analysé favorablement, ce projet a été ensuite validé au conseil communautaire d'ELAN le 6 novembre dernier. Il sera présenté à la région Nouvelle Aquitaine, lors de sa séance plénière des 16 et 17 décembre 2019.

Le conseil communautaire approuve le projet de contrat de territoire d'industrie Limoges Métropole ELAN, autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires potentiels et à signer tout document devant intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

ESTER Technopole - Construction d'un bâtiment à usage locatif - Portage du projet par  
Limoges Métropole

---

Afin de soutenir le développement et la consolidation des filières d'excellence, sur le territoire communautaire, il est envisagé de construire un bâtiment à usage de plateaux techniques destinés à la location, sur le site d'ESTER Technopole permettant d'offrir aux entreprises en phase de pérennisation une étape intermédiaire d'hébergement préalable à la réalisation d'un bâtiment en propre.

Le coût global de cette opération, représentant une surface de plancher de l'ordre de 2 000 m<sup>2</sup>, est aujourd'hui estimé à 5 millions d'euros HT.

Le conseil communautaire approuve pour la réalisation de cette opération immobilière, le principe d'une maîtrise d'ouvrage portée par Limoges Métropole, ce qui permettra de lancer la définition du programme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI "LHYAL-IMMO" au bénéfice de la SAS  
"Laboratoire d'hygiène du Limousin"

---

La société « LHYAL », laboratoire d'analyse agroalimentaire spécialisé dans l'analyse microbiologique et physico chimique de produits alimentaires, doit se doter de locaux plus spacieux et mieux adaptés aux contraintes spécifiques de ses activités afin de répondre à son développement et poursuivre sa diversification dans le domaine du cosmétique.

Pour ce faire, elle souhaite acquérir sur le parc d'activités ESTER Technopole un foncier d'une superficie d'environ 3 600 m<sup>2</sup> où sera édifié un bâtiment de l'ordre de 800 m<sup>2</sup>.

Le montant de cet investissement est estimé à 678 550 € HT.

Ainsi, dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention avec la SCI « LHYAL IMMO », au bénéfice de la SAS « Laboratoire d'hygiène du Limousin », lui attribuant une subvention équivalente à 10 % des dépenses d'investissement immobilier éligibles et ne dépassant pas un montant maximum de 67 855 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Aide à l'immobilier d'entreprise à la "Compagnie Madrange"

---

La compagnie Madrange a sollicité Limoges Métropole afin de l'accompagner dans son projet de développement et d'extension de son site de Feytiat.

Cet investissement important lui permettra de disposer d'un ensemble industriel performant et innovant, au service de la filière charcuterie/salaison, sur notre territoire.

Le coût du programme retenu est estimé à 13,8 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros HT pour une extension du bâtiment existant d'une surface de 2 550 m<sup>2</sup> environ.

Le conseil communautaire accorde une aide à hauteur de 350 000 € pour faciliter l'aboutissement de ce projet et autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la Compagnie Madrange et Limoges Métropole fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Opération concédée à la Société d'Equipement du Limousin - Parc d'Ester - Note de  
conjoncture 2019

---

Conformément à l'article 21 de la Convention Publique d'Aménagement (CPA) conclue avec la Société d'Equipement du Limousin (SELI), celle-ci doit soumettre à l'examen du conseil communautaire une note de conjoncture relative à l'opération « ZAC du Parc d'ESTER », pour l'année 2019.

Le conseil communautaire approuve cette note de conjoncture.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Convention de partenariat avec l'Agence Livre Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine  
(ALCA) - Création d'un bureau d'accueil de tournage

---

La nouvelle association régionale, dénommée ALCA, est chargée en particulier d'accompagner les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Elle a choisi le site de Limoges pour implanter son bureau d'accueil au regard de son accessibilité, de la diversité du patrimoine et des paysages et de la présence de prestataires et techniciens.

Le conseil communautaire approuve le partenariat entre Limoges Métropole et l'ALCA et le versement d'une subvention de 15 000 € pour 2019 et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail de Boisseuil, Feytiat, Limoges, Couzeix, Panazol et Le Vigen pour l'année 2020

---

Le conseil communautaire doit émettre un avis sur les demandes d'autorisation de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail au-delà de 5 dimanches en 2020 sollicitées par les maires des communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Limoges, Panazol et Le Vigen.

Les Maires des communes de Boisseuil, Feytiat, Couzeix, Panazol, Le Vigen sollicitent l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces un dimanche complémentaire : le 29 novembre 2020.

Le Maire de la commune de Limoges sollicite l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces deux dimanches complémentaires : les 29 novembre et 27 décembre 2020.

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable pour une dérogation au repos dominical dans les commerces de détail des communes concernées, le dimanche 29 novembre 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le conseil communautaire décide de donner un avis favorable à la demande de dérogation concernant le dimanche 27 décembre 2020

ADOPTE

Se sont opposés :

Mme Isabelle BRIQUET  
M. Gaston CHASSAIN  
M. Jacques MIGOZZI  
Mme Yvette AUBISSE  
M. Jacques ROUX  
M. Jean-Noël JOUBERT  
M. Philippe REILHAC  
M. Joël GARESTIER  
Mme Marie-Claude BODEN  
M. Jean-Marie MIGNOT  
M. Ludovic GERAUDIE

M. Christophe BARBE  
M. Alain RODET  
Mme Geneviève MANIGAUD  
M. Bernard VAREILLE  
Mme Sandrine ROTZLER  
M. Stéphane DESTRUHAUT  
M. Francis BOLUDA  
Mme Annick CHADOIN  
M. Christian BLANCHET  
M. Bernard ZBORALA

Se sont abstenus :

M. Alain DELHOUME  
M. Claude COMPAIN  
Mme Julie LENFANT  
Mme Catherine BEAUBATIE  
Mme Isabelle BELLEZANE  
M. Christian DESMOULIN  
Mme Anne-Marie COIGNOUX

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Demande d'avis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Couzeix relativement au projet d'aménagement de la RN 147 à 2X2 voies au nord de Limoges

---

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RN 147 à 2X2 voies au nord de Limoges, une enquête publique s'est déroulée du 27 mai 2019 au 27 juin 2019.

Il convient désormais de poursuivre la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix pour laquelle le conseil communautaire émet un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Entretien des RN 520 et RN21 dans la traversée de Limoges - Convention d'entretien, d'exploitation et de maintenance entre la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO), la Ville de Limoges et Limoges Métropole

---

L'entretien des routes nationales RN520 et RN21 concerne trois acteurs :

- l'Etat par l'intermédiaire de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO);
- le Maire de Limoges pour la police de la circulation ; la ville de Limoges pour la compétence de stationnement sur la chaussée ;
- et Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention, pour définir les responsabilités de gestion, d'entretien, et d'exploitation fixant précisément les modalités d'intervention de chacun.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Opérations d'archéologie préventives : Rues de l'Hôpital, Edouard Cholet, Joseph Mazabraud, Edouard Herriot à Limoges - Rue du Pont Saint Martial à Limoges - Conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive

---

Limoges Métropole projette de réaliser des travaux d'assainissement sur deux secteurs classés en « sites patrimoniaux remarquables » :

- rues de l'Hôpital, Edouard Cholet, Joseph Mazabraud, Edouard Herriot à Limoges,
- rue du Pont Saint Martial à Limoges.

Ces deux opérations devant faire l'objet de diagnostics ou de fouilles archéologiques, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), opérateur missionné par l'Etat, interviendra préalablement à chacune de ces opérations.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter le (les) autorisation(s) d'urbanisme ou autre nécessaire(s) au projet, auprès des autorités compétentes et à signer les conventions à intervenir avec l'INRAP relatives à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Etude de réorganisation du réseau des transports urbains

---

Depuis janvier 2018, Limoges Métropole, accompagnée du bureau d'étude SYSTRA, conduit l'étude de réorganisation de son réseau des transports publics urbains.

Cette étude réalisée sur 4 phases a débouché sur un nouveau phasage progressif de mise en place de ce réseau réorganisé en 4 temps répartis entre septembre 2020 et l'année 2024.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise la mise en place de ces évolutions selon ce phasage.

ADOPTE

A voté contre :  
M. Claude BRUNAUD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

### Approbation du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

---

Limoges Métropole, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, est compétente pour élaborer et réviser le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

A ce titre, en 2003, Limoges Métropole a élaboré son premier document. En 2016, elle a décidé d'en élaborer un nouveau en suivant quatre phases :

- phase 1 : la réalisation d'un diagnostic et la formalisation des objectifs,
- phase 2 : la définition d'une stratégie des déplacements urbains,
- phase 3 : la conception du PDU (plan d'actions),
- phase 4 : les consultations obligatoires et l'adoption du PDU.

Aussi, suite à la consultation des Personnes Publiques Associées, des Missions Régionales d'Autorité Environnementale et aux conclusions de l'enquête publique, le plan d'actions du PDU n'a pas eu besoin d'être modifié.

Le conseil communautaire approuve le projet de PDU de Limoges Métropole et la démarche de réalisation d'un compte déplacements ou similaire, seule réserve émise par le commissaire enquêteur.

ADOPTE L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Limoges Métropole - bilan de la concertation préalable

---

Dans le cadre du projet de BHNS, clé de voûte du futur réseau de transports en commun de Limoges Métropole, une concertation publique s'est déroulée du 15 mai au 30 juin 2019 avec un large dispositif articulé sur une série de documents et de temps d'échanges propices à l'information et à l'expression de tous les publics.

Le conseil communautaire approuve le bilan de cette concertation et autorise la poursuite du projet, en tenant compte des enseignements de la concertation dans les études préliminaires du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Convention de Délégation de Service Public des transports urbains conclue avec la STCLM -  
signature d'un avenant n°9

---

Afin de prendre en compte les différentes évolutions du service de transports en commun ayant des impacts techniques, commerciaux et financiers, le conseil communautaire donne son accord à la conclusion d'un avenant n° 9 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des transports urbains avec la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM) et autorise le Président à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des transports urbains de  
Limoges Métropole - Communauté urbaine - Approbation du choix de l'attributaire et du  
projet de convention

---

La gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain de Limoges Métropole sont confiées, par convention de Délégation de Service Public (DSP), à la Société d'Économie Mixte STCLM depuis le 1er janvier 2013.

Cette convention de DSP prenant fin le 31 décembre 2019 prochain, le conseil communautaire, par délibération en date du 29 juin 2018, a retenu le principe d'une Concession de Service Public (CSP) pour confier à un opérateur économique la gestion et l'exploitation de ce réseau à compter du 1er janvier 2020 et pendant une durée de trois ans, éventuellement prolongeable pendant une année supplémentaire.

Après le lancement d'une consultation et une mise en concurrence des opérateurs, une seule offre a été reçue dans les délais émanant du groupement conjoint non solidaire Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (mandataire) / Transdev.

Suite à plusieurs séances de négociation qui ont permis de faire évoluer fortement la proposition du soumissionnaire et sur la base des critères de jugement des offres précisés dans la lettre de consultation et de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, le conseil communautaire désigne ce groupement en qualité de concessionnaire pour l'exploitation du réseau des transports urbains, retient la solution variante pour le projet de contrat de concession, l'approuve et autorise le Président de Limoges Métropole - Communauté urbaine à signer ce contrat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Convention entre la SNCF Réseau et Limoges Métropole pour le remboursement des travaux d'installation de feux tricolores rendus nécessaires par l'opération de création d'une rampe d'accès aux voies ferrées dans le secteur de Ventenat (rue Benoît Frachon) à Limoges

---

Dans le cadre de la réalisation d'une rampe d'accès au secteur Ventenat depuis la rue Benoît Frachon à Limoges par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) Réseau, des travaux s'avèrent nécessaires pour assurer une bonne gestion de la circulation des véhicules.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, d'un montant prévisionnel de 13 945,14 € TTC feraient l'objet d'un remboursement total par la SNCF Réseau.

Le conseil communautaire décide de formaliser, par la signature d'une convention, les modalités de ce remboursement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Expérimentation " LUCIOLE " - rue Nicolas Appert à Limoges - Protocole d'expérimentation

---

Dans le cadre de l'expérimentation « LUCIOLE », la candidature de Limoges Métropole a été retenue et la rue Nicolas APPERT, située au sein du parc d'Activités Nord, à Limoges serait support de cette expérimentation.

A ce stade, le conseil communautaire autorise le Président à signer, avec la Direction Générale des infrastructures, des Transports et de la Mer, le protocole d'expérimentation « LUCIOLE », qui décrit les engagements des différentes parties prenantes, ainsi que les modalités générales de l'expérimentation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Charte de coopérateur du Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire Nouvelle Aquitaine

---

Le Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ) pilote le Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) sur l'ensemble de la région, afin de décliner auprès des acteurs de terrain des actions de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le conseil communautaire approuve la charte des coopérateurs du REGAL Nouvelle Aquitaine et autorise le Président à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Contrat de reprise des Déchets d'Eléments d'Ameublement avec l'éco-organisme Eco-Mobilier

---

Le conseil communautaire approuve le principe d'une collaboration pour la reprise des déchets d'ameublement avec l'éco-organisme Eco-Mobilier et autorise le Président à signer le contrat à intervenir pour la période 2019-2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Convention avec le Département, le SYDED et le Rectorat d'académie pour les actions dans les collèges sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets

---

Afin d'accompagner les élèves et les salariés des collèges du Département de la Haute-Vienne dans des actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets, le conseil communautaire approuve la signature d'une convention de partenariat quadripartite avec le Département, le SYDED 87 et le Rectorat d'académie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Remboursement des frais de télécommunications et d'énergie du poste de relevage du lotissement des allées UTRILLO au Palais sur Vienne

---

La station de relevage du groupement d'habitations « les allées Utrillo » sur la commune du Palais-sur-Vienne, est entrée dans le domaine public de Limoges Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de ne pas mettre en péril l'exploitation de ce poste de relevage des eaux usées par le non transfert, à ce jour, des contrats d'électricité et de téléphonie à la communauté urbaine, l'association syndicale libre « les allées Utrillo » a accepté de continuer de payer les factures reçues pour un montant total à ce jour de 1 032,35 €.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le principe de remboursement à cette association des dépenses payées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Demande d'adhésion à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) - Convention de délégation entre Limoges Métropole et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) constitué sous forme d'EPAGE

---

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) a engagé une démarche visant à évoluer vers la forme d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Les nouveaux statuts actant de cette transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ont été adoptés par le comité syndical et transmis en préfecture le 15 octobre 2019.

Limoges Métropole ayant souhaité confier à cet EPAGE des compétences GEMAPI sur une partie du territoire communautaire, le conseil communautaire décide de valider les nouveaux statuts du SABV et d'adhérer à l'EPAGE dans les conditions prévues dans les statuts pour les compétences de suivi analytique et d'animation.

Par ailleurs, la communauté de communes Charente Limousine souhaitant adhérer à l'EPAGE, le conseil communautaire décide de se prononcer favorablement sur cette demande d'adhésion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Plan d'actions 2019 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

---

Suite à l'appel à projet du Fonds Social Européen (FSE) 2019, lancé par le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer une dernière demande de financement pour une action qui concerne trois ateliers numériques destinés à accompagner les participants du PLIE rencontrant des difficultés dans l'utilisation de l'espace numérique de Pôle Emploi.

Cette opération représente un coût total de 25 976,76 € pour lesquels Limoges Métropole sollicite 15 586,06 € de FSE, ce qui représente 60 % du coût total de l'opération.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les crédits FSE correspondants à cette opération et à signer la demande de concours FSE, la convention de financement ainsi que tout autre document devant intervenir avec le Département de la Haute-Vienne.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Contrat de Ville - Participation financière de Limoges Métropole au projet Un Chant - Une Chance porté par l'Opéra de Limoges

---

Dans le cadre du contrat de ville, Limoges Métropole pourrait apporter une participation financière au projet suivant :

- « Un chant – Une chance », projet mis en place par l'Opéra de Limoges construit autour d'une action socle de coaching vocal et destiné aux demandeurs d'emplois estimé à 154 244 €. Limoges Métropole pourrait verser une aide financière à hauteur de 10 000 €,

Le conseil communautaire approuve ce partenariat ainsi que le versement de l'aide financière et autorise le Président à signer la convention de financement afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Contrat de Ville - Participation financière de Limoges Métropole pour la réalisation d'une fresque murale à la Bastide

---

Dans le cadre du contrat de ville, Limoges Métropole pourrait apporter une participation financière au projet suivant :

- « les Toiles de la Bastide » projet de fresque murale au titre de l'amélioration du cadre de vie. Porté par Limoges Habitat avec l'appui des habitants et des écoles du quartier de la Bastide, estimé à 126 200 €. Limoges Métropole pourrait verser une aide de 8 000 €,

Le conseil communautaire approuve ce partenariat ainsi que le versement de l'aide financière et autorise le Président à signer la convention de financement afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Bruno GENEST

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Contrat de Ville - Participation financière de Limoges Métropole pour l'action de mise en œuvre "CIVIGAZ"

---

Dans le cadre du contrat de ville, Limoges Métropole pourrait apporter une participation financière au projet suivant :

- CIVIGAZ est un programme national initié par GRDF et l'association FACE en 2015 afin de lutter contre la précarité énergétique. CIVIGAZ 2 se déroulera de novembre 2019 à avril 2020 sur le territoire communautaire et s'appuiera sur la mobilisation de 6 jeunes en service civique et un médiateur afin de sensibiliser les habitants de 700 logements du parc social et 1 200 logements du parc privé au bon usage du gaz. Limoges Métropole pourrait prendre en charge les titres de transports des 6 jeunes pendant 6 mois soit une somme de 600 €.

Le conseil communautaire approuve ce partenariat ainsi que le versement de l'aide financière et autorise le Président à signer la convention de financement afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Convention financière avec l'agence immobilière à vocation sociale 87 pour le déploiement de logements en intermédiation locative avec accompagnement global renforcé

---

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accéléré du plan pour le logement d'abord », Limoges Métropole, en collaboration avec les services de l'Etat, a lancé en juin 2019 un appel à projets en vue de sélectionner un opérateur pour déployer des logements en intermédiation locative avec un accompagnement global renforcé de publics très éloignés du logement, sur le territoire de Limoges Métropole.

Les co-financeurs de ce projet dont le financement est de 63 000 € au titre de l'année 2019-2020, sont Limoges Métropole et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Vienne.

Dans le cadre de l'appel à projets, Limoges Métropole envisage de participer à hauteur de 31 500 € maximum.

Ainsi, après réception et analyse des offres, le conseil communautaire décide de retenir comme lauréat l'Agence Immobilière à vocation Sociale (AIS) 87 qui a présenté le meilleur dossier au regard des critères définis dans l'appel à projets et d'approuver le partenariat avec cette agence par la signature d'une convention de subventionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Avancement de la contractualisation

---

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPNRU) concerne 4 quartiers sur les 9 quartiers prioritaires du territoire communautaire.

Une convention multipartenariale pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires, signée début octobre 2019, a lancé une première phase opérationnelle.

Cette convention doit désormais être complétée par les programmes urbains de Beaubreuil et Val de l'Aurence.

Ces projets urbains seront présentés à l'ANRU et ses partenaires le 9 décembre 2019, par Limoges Métropole, la Ville de Limoges et les bailleurs sociaux, pour affirmer l'engagement de chacun et solliciter officiellement les cofinancements.

Le conseil communautaire prend acte des informations relatives à l'avancement des démarches NPNRU complétant le cadre de conventionnement avec l'ANRU et ses partenaires.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Exercice du droit de priorité - Acquisition d'une parcelle de terrain à Feytiat lieudit "Laugerie"  
propriété de l'Etat

---

Limoges Métropole n'ayant pas, contrairement au droit de préemption urbain, délégué le droit de priorité qu'elle détient en vertu de l'article L 240-1 du Code de l'urbanisme, elle en dispose donc sur les biens cédés par l'Etat.

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide d'exercer ce droit de priorité afin d'acquérir moyennant le prix de 100 €, une parcelle de terrain d'une superficie totale de 218 m<sup>2</sup>, située lieudit « Laugerie » sur la commune de Feytiat, appartenant à l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de  
Limoges Métropole - Communauté urbaine

---

Dans l'hypothèse où Limoges Métropole souhaiterait exercer son droit de préemption urbain ou son droit de priorité, elle dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer à compter de la réception de la demande, (déclaration d'intention d'aliéner que lui transmet la commune ou courrier de l'Etat) par délibération du conseil communautaire.

Aussi, en cas d'absence de séance du conseil durant cette période et afin de ne pas priver Limoges Métropole d'une opportunité foncière d'acquérir des biens immobiliers, le conseil communautaire, conformément à l'article L 5211-9 du CGCT, décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Lancement de la procédure d'expropriation : enquêtes publiques conjointes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et à la cessibilité pour l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) sur les communes de Rilhac-Rancon et de Limoges

---

Dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC), il est envisagé de créer une liaison sécurisée de type voie verte afin de relier la rue Auguste Renoir située dans le bourg de Rilhac-Rancon aux aménagements cyclables existants de la Voie de Liaison Nord (VLN) commune de Limoges.

Or, Mme GRANDAMAS, propriétaire d'une emprise nécessaire à ce projet, refuse de céder à Limoges Métropole partie des parcelles située « le Got du Marchand » sur la commune de Rilhac-Rancon, d'une superficie d'environ 321 m<sup>2</sup> et estimé à 122 € soit 0,38 € du m<sup>2</sup>.

Aussi, Limoges Métropole entend recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dès lors, le conseil communautaire décide de solliciter auprès du Préfet de la Haute-Vienne une DUP pour les acquisitions immobilières indispensables à cette opération, l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU de Boisseuil

---

Le conseil communautaire approuve, après avis des Personnes Publiques Associées (PPA) :

- la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Boisseuil, qui vise à modifier le règlement écrit de la zone U2p spécifique au lotissement de « La Planche » permettant la construction d'annexes sous certaines conditions, et de réglementer les extensions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU du Vigen

---

Le conseil communautaire approuve, après avis des Personnes Publiques Associées (PPA) :

- la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune du Vigen qui vise à modifier le règlement écrit de la zone N3p spécifique au Parc animalier et paysager du Reynou.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif

Versement de fonds de concours

---

Pour l'achat de matériel informatique, le conseil communautaire décide d'accorder des fonds de concours :

- à la commune de Chaptelat d'un montant de 2 462 €,
- à la commune de Condat-sur-Vienne d'un montant de 1 275 €,
- à la commune d'Isle d'un montant de 15 026,76 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Concession de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole,  
grille tarifaire du 1er au 11 janvier 2020

---

La concession pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole, actuellement confiée à la société Vert Marine, s'achève le 11 janvier 2020. Ainsi, la prochaine indexation de la grille tarifaire ne s'appliquerait que sur une durée de 11 jours, le prochain exploitant appliquant ensuite la nouvelle grille tarifaire dès le 12 janvier conformément au contrat en cours de conclusion.

Dans ce cadre, le conseil communautaire acte le maintien de la grille tarifaire 2019 du centre aquatique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 11 janvier 2020 impliquant une prise en charge financière par Limoges Métropole estimé à moins de 1 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Contrat d'attractivité et de solidarité conclu avec la Région Nouvelle Aquitaine et ELAN -  
Suivi de la programmation 2018/2019

---

Dans le cadre du contrat de solidarité et d'attractivité signé entre Limoges Métropole – Communauté urbaine, la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), adopté le 28 juin 2018, le conseil communautaire prend acte :

- du suivi de la programmation dans laquelle des actions ont déjà fait l'objet d'un accompagnement financier ou d'un appui technique par la région,
- de l'évolution de l'objet des actions et l'intégration d'un nouveau projet, suite notamment aux compétences exercées par Limoges Métropole depuis le 1er janvier 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Personnel communautaire - centre de recyclage

---

Les agents du Centre de recyclage relèvent de la convention collective de droit privé de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) et ont, à de nombreuses reprises, relayé leur sentiment d'isolement au sein de la communauté urbaine, en raison de ce régime dérogatoire, qui leur interdit notamment toute possibilité de mobilité interne.

Après réflexion, il s'avère que le passage du Centre de recyclage sous le statut de droit public pourrait s'opérer via l'application volontaire de l'article L. 1224-3 du Code du travail.

Le conseil communautaire décide de donner son accord à ces propositions pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Personnel et élus communautaires - Remboursement des frais d'hébergement

---

L'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission ayant modifié les montants forfaitaires de référence pour les frais d'hébergement des agents et élus communautaires, le montant du plafond de base des indemnités de nuitée pourrait désormais être fixé à hauteur de 70 €, le montant du plafond majoré resterait inchangé (100 €).

Le conseil communautaire décide de donner son accord à ces dispositions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Fourniture de matériaux de construction, de matériaux de construction routière et d'accessoires associés - Convention constitutive de groupement de commandes entre Limoges Métropole – Communauté Urbaine, la Ville de Limoges (coordonnateur), le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Limoges

---

Limoges Métropole est susceptible d'avoir recours aux fournitures relevant des lots 1 à 7 sur les 10 du marché « fourniture de matériaux de construction, de matériaux de construction routière et d'accessoires associés » dont la consultation en appel d'offres ouvert va être prochainement mise en œuvre par la ville de Limoges.

Ainsi, le conseil communautaire décide de créer un nouveau groupement de commandes, avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Opéra de Limoges et la Ville de Limoges, qui serait désignée coordonnateur du groupement, et d'autoriser la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec ces membres.

Chaque lot sera conclu pour une durée de 4 ans, sans montant annuel minimum ni maximum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2019

---

Compte rendu au conseil communautaire des délibérations prises en bureau

Le Président rend compte des délibérations adoptées lors de la séance du bureau communautaire du 14 novembre 2019 en vertu du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°1.1 du conseil communautaire du 22 mai 2017.